



**REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION
DE LA LICENCE
MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE APPLIQUEES AUX SCIENCES HUMAINES ET
SOCIALES**

Le règlement des études comprend deux parties. La partie 1 est commune à toutes les mentions de licence que l'établissement est accrédité à délivrer. La partie 2 est spécifique à chaque mention. Elle comprend 1) le tableau de structuration de la mention, 2) les tableaux d'enseignement des parcours, 3) le tableau des stages.

Partie 1 : REGLEMENT DES ETUDES COMMUN LICENCE

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence ;

Vu le règlement général du diplôme national de licence adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES LICENCE

Mention de la licence : MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE APPLIQUEES AUX SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Tableau de structuration de la mention

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Parcours diplômant	Parcours dispensé en langue étrangère	Parcours à distance	Parcours délocalisé (hors campus)	Parcours en partenariat	Nom et localisation du partenaire	Parcours apprentissage contrat de professionalisation	Condition d'accès au parcours	Intitulé(s) parcours amont(s) ou pré-requis
L1 MIASHS	L2X101	L1								Parcoursup	
L1 MIASHS IEP	L2X102	L1					x	IEP Paris		Candidature/convocation	
L2 MIASHS	L2X201	L2								Reinscription	L1 MIASHS
L2 MISHS IEP	L2X202	L2					x	IEP Paris		Reinscription	L1 MIASHS IEP
L3 MIASHS Economie	L3X303	L3	x							Reinscription	L2 MIASHS
L3 MIASHS HEC/ESCP	L3X307	L3	x				x	HEC/ESCP Paris		Candidature/convocation	
L3 MIASHS IEP	L3X302	L3	x				x	IEP Paris		Reinscription	L2 MIASHS IEP
L3 MIAGE Classique	L3X305	L3	x							Candidature/convocation	L2 MIASHS
L3 MIAGE Apprentissage	L3X306	L3	x						x	Candidature/convocation	L2 MIASHS

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES LICENCE

Tableau des stages

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Modalités Stage	Durée minimale du stage
L1 MIASHS	L2X101	L1	Facultatif	
L1 MIASHS IEP	L2X102	L1	Facultatif	
L2 MIASHS	L2X201	L2	Facultatif	
L2 MISHS IEP	L2X202	L2	Facultatif	
L3 MIASHS Economie	L3X303	L3	Optionnel	1 mois minimum
L3 MIASHS HEC/ESCP	L3X307	L3	Facultatif	
L3 MIASHS IEP	L3X302	L3	Facultatif	
L3 MIAGE classique	L3X305	L3	Obligatoire	2 mois minimum
L3 MIAGE App	L3X306	L3	Obligatoire	2 mois minimum